


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2021**

Date de convocation : mercredi 21 avril 2021

 Délibération n° CC_2021_65
 Nomenclature : 5.3.5
Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 61

Votants : 63

Pouvoirs :

M. Charles DELCROIX à M. Bruno DRAPRON,
Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Désignation d'un représentant à l'association Ferrocampus

Le 27 avril 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Ammar BERDAI, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, Mme Corinne PEQUIGNOT, M. Michel ROUX, M. Patrick PAYET, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusé :

M. Jean-Philippe MACHON

Secrétaire de séance : M. Ammar BERDAI**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que la CDA de Saintes a récemment adhéré à l'association Ferrocampus par délibération du bureau communautaire du 16 février 2021.

L'association a pour mission de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux de développement de la filière ferroviaire, autour d'une réflexion commune portant sur l'avenir des métiers et technologies du ferroviaire, notamment en lien avec le projet de plateforme de ressources technologiques et de formation dénommé Ferrocampus® dont l'installation est prévue à Saintes, sur le site du Technicentre de maintenance SNCF.

Le projet de Ferrocampus® est inscrit au contrat de dynamisation de la Saintonge Romane signé entre La Région Nouvelle Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de Saintes, les Communautés de Communes de Gémozac, de Coeur de Saintonge et le Pays de Saintonge Romane.

Au sein de l'association composée de membres fondateurs, de membres adhérents et de membres « personnalités qualifiées », l'Agglomération de Saintes en sa qualité de membre adhérent relève du collège des « collectivités » et dispose à ce titre d'un représentant.

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner Monsieur Eric PANNAUD comme représentant de l'Agglomération de Saintes au sein de l'association.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 1° Développement économique,

Vu la délibération du Bureau communautaire du 16 février 2021, transmise au contrôle de légalité le 1^{er} mars 2021, approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saintes à l'association Ferrocampus®,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un membre représentant la Communauté d'Agglomération de Saintes pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Ferrocampus®, lequel pourra être désigné par l'assemblée générale ordinaire comme représentant des membres adhérents du collège « collectivités » au sein du conseil d'administration de l'association.

Considérant qu'est proposé comme représentant le candidat suivant :

- Monsieur Eric PANNAUD

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de décider**, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret comme prévu à l'article L.2121-21 du CGCT dans le cadre de la désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération de Saintes au sein de l'association Ferrocampus®.

- **de désigner** Monsieur Eric PANNAUD comme représentant de la Communauté d'Agglomération de Saintes pour siéger au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association Ferrocampus®, lequel pourra être désigné par l'assemblée générale ordinaire comme représentant des membres adhérents du collège « collectivités » au sein du conseil d'administration de l'association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 63 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.